

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 040 - MUSSIN médium 3

N° de l'article	50040	Date d'émission:	30.05.23
Version	7 (22.05.23)	Page	1 / 10

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial 50 040 - MUSSIN médium 3
du produit
Numéro d'enregistrement REACH

UFI UFI: 45KF-74MS-200M-QF19

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale
Produits pour création de l'art.

Usages déconseillés

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

H. Schmincke & Co. GmbH & Co. KG
Otto-Hahn-Strasse 2
D-40699 Erkrath
Tel +49 (0) 211 - 2509 - 0
Fax +49 (0) 211 - 2509 - 479
info@schmincke.de
www.schmincke.de

Schmincke-laboratoire:
lun-jeu 8.00-16.30, ven 8.00-13.30
tel. +49 (0) 211-2509-474
sdb@schmincke.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Appel d'urgence Berlin
+49 30-30686700
(24/7 counseling en allemand et en anglais)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Aquatic Chronic 2 (M1); H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Asp. Tox. 1; H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Flam. Liq. 3; H226 Liquide et vapeurs inflammables.

STOT SE 3; H335 Peut irriter les voies respiratoires.

STOT SE 3; H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette



Mention

Danger

d'avertissement

Mentions de danger

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 040 - MUSSIN médium 3

N° de l'article	50040	Date d'émission:	30.05.23
Version	7 (22.05.23)	Page	2 / 10

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260 Ne pas respirer les vapeurs.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/..
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

Texte pour l'étiquetage (CLP)

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. (EUH066)

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Spécification chimique

la résine d'aldéhyde
Huile standolie
White spirit
siccatif

Numéro CAS ---
EINECS / ELINCS / NLP ---
Numéro d'identification UE ---
Numéro d'enregistrement REACH ---
Code DG-EA (Hazchem) ---
Numéro CI ---

3.2 Mélanges

Substance 1

solvent naphtha (petroleum), light, aromatic: 25 < 50 %
REACH: 01-2119455851-35

EUH066 / Aquatic Chronic 2; H411 / Asp. Tox. 1; H304 /
Flam. Liq. 3; H226 / STOT SE 3; H335 / STOT SE 3; H336

Substance 2

naphta (petroleum), hydrotreated heavy: 2,5 < 5,0 %
CAS: 64742-48-9
REACH: 01-2119457273-39

EUH066 / Asp. Tox. 1; H304

Substance 3

2-ethylhexanoic acid, zirconium salt: 0,1 < 1,0 %
CAS: 22464-99-9
REACH: 01-2119979088-21
Repr. 2; H361d

Indications complémentaires

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 040 - MUSSIN médium 3

N° de l'article	50040	Date d'émission:	30.05.23
Version	7 (22.05.23)	Page	3 / 10

Informations générales

En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

Contact avec la peau

Laver les parties contaminées avec de l'eau et du savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Contact avec les yeux

Si le produit entre en contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment en tenant les paupières ouvertes pendant au moins 10 - 15 minutes. En cas d'une irritation persistante, consulter un médecin.

Ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Appeler aussitôt un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Attention en cas de vomissement: risque d'aspiration!

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité

jet d'eau de forte puissance

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Utiliser une protection respiratoire adéquate

Indications complémentaires

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

6.2 précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une introduction dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Absorber la substance répandue avec du papier cellulose et la collecter pour les déchets.

Indications complémentaires

6.4 Référence à d'autres sections

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation

Respecter les mesures de précaution usuelles lors de la manipulation de produits chimiques.

Protection contre l'incendie et les explosions

Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 040 - MUSSIN médium 3

N° de l'article	50040	Date d'émission:	30.05.23
Version	7 (22.05.23)	Page	4/ 10

Conditions de stockage et de conditionnement

Conserver le récipient bien fermé.

Conseils pour le stockage en commun

Classe de stockage

Indications diverses

Protéger du gel et des radiations solaires.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune mesure particulière si le stockage et la manipulation sont appropriés.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

64742-95-6 solvant naphtha (petroleum), light, aromatic

DEU	WEL	50,000	mg/m ³	2 (II); AGS
-----	-----	--------	-------------------	-------------

64742-48-9 naphta (petroleum), hydrotreated heavy

DEU	WEL	1.200,000	mg/m ³	2 (II)
-----	-----	-----------	-------------------	--------

22464-99-9 2-ethylhexanoic acid, zirconium salt

DEU	WEL	1,000	mg/m ³	1 (I); 10, DFG, Sah
-----	-----	-------	-------------------	---------------------

DNEL index plan

64742-95-6 solvant naphtha (petroleum), light, aromatic

DNEL salarié	Long terme - inhalation, effets systémiques	150,00000	mg/m ³
DNEL salarié	Long terme - cutanée, effets locaux	25,00000	mg/kg p.c. /jou
DNEL Consommateur	Long terme - orale, effets systémiques	11,00000	mg/kg p.c. /jou
DNEL Consommateur	Long terme - inhalation, effets systémiques	32,00000	mg/m ³
DNEL Consommateur	Long terme - cutanée, effets systémiques	11,00000	mg/kg p.c. /jou

DNEL index plan

64742-48-9 naphta (petroleum), hydrotreated heavy

DNEL salarié	Long terme - cutanée, effets systémiques	300,00000	mg/kg
DNEL Consommateur	Long terme - orale, effets systémiques	300,00000	mg/kg
DNEL Consommateur	Long terme - inhalation, effets systémiques	900,00000	mg/m ³
DNEL Consommateur	Long terme - cutanée, effets systémiques	300,00000	mg/kg

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

Au delà des limites de concentration au poste de travail (VME), porter un appareil respiratoire.

Appareil filtrant combiné (EN 14387) Utiliser un filtre de type A (= contre les vapeurs de liaisons organiques)

Protection des mains

Matériau approprié: Caoutchouc nitrile

Épaisseur du revêtement > 0,35 mm

Période de latence > 480 min

Ultranitril 492 - MAPA GmbH, Industriestraße 21- 25, D-27404 Zeven, Internet: www.mapa-pro.de

Toutes les indications sont réalisées en coopération avec la société MAPA GmbH - d'après la directive CE 89/686/EWG et EN 374. Cette recommandation est seulement valable pour l'article et son utilisation cités dans la section 1. Pour les mélanges ou autres utilisations, veuillez vous servir des gants du fournisseur autorisés par la CE. Les informations

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 040 - MUSSIN médium 3

N° de l'article	50040	Date d'émission:	30.05.23
Version	7 (22.05.23)	Page	5/ 10

sont fondées sur nos connaissances d'aujourd'hui et elles décrivent les besoins de sécurité de notre produit en utilisation courante et comme décrit.

Protection oculaire

Lunettes de protection

Protection corporelle

Porter un vêtement de protection approprié. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Respecter les mesures de précaution usuelles lors de la manipulation de produits chimiques. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	liquide
Couleur	jaunâtre, limpide
Odeur	white spirit

	min	max		
Point de fusion/point de congélation	---	---		
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	---	---		
Inflammabilité		---		
Limites d'explosibilité	---	---		
Point éclair/plage d'inflammabilité	45 °C	50 °C		
Température d'ignition	---	---		
PH	---	---	---	---
Viscosité	11 mm ² /s	12 mm ² /s	40 °C	---
Solubilité		---	---	---
Coefficient de partage: n-octanol/eau		---		
Tension de vapeur		---	---	---
Densité et/ou densité relative		0,88 g/ml	20 °C	---
Densité de vapeur relative	---	---	---	---
Température d'auto-inflammabilité	---	---	---	
Indice de réfraction	---	---	---	

Danger d'explosion

9.2 Autres informations

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit reste stable dans les conditions normales de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Le produit reste stable dans les conditions normales de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

10.4 Conditions à éviter

Protéger du gel et des radiations solaires.

10.5 Matières incompatibles

oxydants forts

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 040 - MUSSIN médium 3

N° de l'article	50040	Date d'émission:	30.05.23
Version	7 (22.05.23)	Page	6 / 10

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, des vapeurs dangereuses peuvent se dégager.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Tests toxicologiques

64742-95-6 solvant naphtha (petroleum), light, aromatic

par voie orale	DL50	Rat	>	3500,00000	mg/kg	-
dermique	DL50	Rat	>	3000,00000	mg/kg	-

Tests toxicologiques

64742-48-9 naphta (petroleum), hydrotreated heavy

par voie orale	DL50	Rat	>	5000,00000	mg/kg	-
dermique	DL50	Lapin	>	5000,00000	mg/kg	-

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Toxicité aiguë

Aucune donnée disponible

En cas d'inhalation

Aucune donnée disponible

Ingestion

Aucune donnée disponible

Contact avec la peau

Aucune donnée disponible

Contact avec les yeux

Aucune donnée disponible

Expériences tirées de la pratique

Remarques générales

11.2 Informations sur les autres dangers

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Effets toxiques sur l'environnement

64742-95-6 solvant naphtha (petroleum), light, aromatic

CL50	poissons		9,00000	mg/L	(96h)
EC50	Algues	>	2,60000	mg/L	(72h)
EC50	Daphnia magna (puce d'eau)		3,20000	mg/L	(48h)

Effets toxiques sur l'environnement

64742-48-9 naphta (petroleum), hydrotreated heavy

CL50	poissons	>	1000,00000	mg/L	-
EC50	Algues	>	1000,00000	mg/L	-

Toxicité aquatique

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 040 - MUSSIN médium 3

N° de l'article	50040	Date d'émission:	30.05.23
Version	7 (22.05.23)	Page	7 / 10

Classe de risque pour le milieu aquatique 2
Numéro de catalogue ---
Remarques générales ---

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses
Le produit est partiellement biodégradable.
Besoins en oxygène ---

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC) ---
Coefficient de partage: n-octanol/eau ---

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

12.7 Autres effets nocifs

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet
080111 080111* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Recommandation

Conditionnement

Code de déchet
--- ---

Recommandation
Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Indications diverses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

1263

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 040 - MUSSIN médium 3

N° de l'article	50040	Date d'émission:	30.05.23
Version	7 (22.05.23)	Page	8 / 10

ADR, ADN Matières apparentées aux peintures
IMDG, IATA PAINT RELATED MATERIAL

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN 3
IMDG 3
IATA 3

14.4 Groupe d'emballage

III

14.5 Dangers pour l'environnement

Marine Pollutant - IMDG Yes
Marine Pollutant - ADN ---

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Code: ADR/RID F1
Classe de danger 30
Etiquette de danger ADR 3
Quantités limitées 5L
Conditionnement: Instructions P001 - IBC03 - LP01 - R001
Conditionnement: Dispositions particulières PP1
Réglementations particulières pour le conditionnement groupé MP19
Réservoirs mobiles: Instructions T2
Réservoirs mobiles: Dispositions particulières TP1 - TP29
Codification réservoirs LGBF
Restriction concernant les tunnels D/E
Remarques ---
EQ E1
Dispositions particulières 163 - 367 - 650

Transport maritime (IMDG)

Numéro EmS F-E, S-E
Dispositions particulières 163 - 223 - 367 - 955
Quantités limitées 5L
Conditionnement: Instructions P001 - LP01
Conditionnement: Dispositions particulières PP1
IBC: Instructions IBC03
IBC: Réglementations -
Instructions réservoirs IMO -
Instructions réservoirs UN T2
Instructions réservoirs Dispositions particulières TP1 - TP29
Stowage and segregation category A
Properties and observations ---
Remarques ---
EQ E1

Transport aérien (IATA-DGR)

Hazard Flammable Liquid
Passenger 355 (60L)
Passenger LQ Y344 (10L)
Cargo 366 (220L)
ERG 3L
Remarques ---

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 040 - MUSSIN médium 3

N° de l'article	50040	Date d'émission:	30.05.23
Version	7 (22.05.23)	Page	9/ 10

EQ	E1
Special Provisioning	A192

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales

Europe

Teneur en VOC [%]	---
Teneur en VOC [g/L]	---
Autres informations, restrictions et dispositions légales	---

Allemagne

Classe de stockage	---
Classe de risque pour le milieu aquatique	2
Numéro de catalogue	---
Décret relatif aux défaillances	---
Indications relatives à une limitation de la durée de travail	---
Autres informations, restrictions et dispositions légales	---

Suisse

Teneur en VOC [%]	~ 52,7 %
Autres informations, restrictions et dispositions légales	---

EUA

Autres informations, restrictions et dispositions légales	---
Federal Regulations	---
State Regulations	---

Canada

Autres informations, restrictions et dispositions légales	---
---	-----

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations diverses

Mentions de danger (CLP)	H226 Liquide et vapeurs inflammables. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H335 Peut irriter les voies respiratoires.
--------------------------	---

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 040 - MUSSIN médium 3

N° de l'article	50040	Date d'émission:	30.05.23
Version	7 (22.05.23)	Page	10 / 10

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361d Susceptible de nuire au fœtus.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations diverses

Les informations sont fondées sur nos connaissances d'aujourd'hui et elles décrivent les besoins de sécurité de notre produit en utilisation courante et comme décrit. Une valable assurance juridique de propriétés ou aptitudes pour certaines mises en action précisées ne se dérive pas de nos indications c'est pourquoi nous recommandons d'accorder les applications de produit dans les conditions désirées et les vérifier expérimentalement. Pour ces raisons nous ne pouvons ni garantir pour les propriétés de produits ni être responsable pour les dégâts provoqués par l'utilisation de nos produits.

Littérature

RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2021/849 - ATP 17

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Raison des dernières modifications

Indications diverses
